

Message de la Direction Générale
Préambule4
Nos engagements éthiques6
Être un employeur responsable6
Être un partenaire intègre9
Protéger les actifs de l'entreprise I l
Transaction et Comptabilité
Contrôle Interne
Sécuriser les informations et les données 12
Innover face aux enjeux environnementaux 14
Lutter contre la corruption
Dispositif d'alerte professionnelle
Mise en œuvre de la Charte Éthique19
Annexes
Charte Achats Responsables



MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La mission de GT solutions et ses salariés est « d'accompagner nos clients dans leur recherche de performance en construisant une relation durable, humaine et innovante. »

Au-delà du savoir-faire technique et de l'engagement de nos équipes, la performance ne sera durable que si elle s'inscrit dans le respect du cadre légal et d'un corpus de valeurs. Cette conformité crée les conditions de la confiance et les synergies avec notre écosystème (salariés, clients, fournisseurs et autres parties prenantes).

Cette Charte éthique a ainsi pour vocation de décrire la philosophie de notre approche et d'énoncer des principes d'action qui doivent guider nos salariés au quotidien. La responsabilité de chacun est au cœur de notre efficacité, mais la confiance qui l'accompagne doit être éclairée par ce guide qui sert de boussole dans la prise de décision.

Chacun est donc invité à prendre connaissance de cette charte, et à la mettre en pratique au quotidien. Et parce que l'éthique se confronte à l'action, n'hésitez pas à consulter votre manager en cas de doute.

Matthieu Sarrat, Directeur Général

PRÉAMBULE /

Pourquoi cette charte?

GT solutions est un acteur national reconnu dans les secteurs du transport, de la location de véhicules avec conducteur, de la distribution spécialisée et de l'affrètement. Cette réussite repose notamment sur l'intégrité de chacun des Collaborateurs à leur poste au sein de l'entreprise.

La présente charte vise à présenter les principes directeurs en matière de déontologie dans la conduite des affaires pour chacun des Collaborateurs.

Ces principes ne doivent pas être interprétés comme des règles abstraites mais comme l'expression concrète des valeurs qui sont au cœur des projets du Groupe et des actions de notre quotidien.

Le respect de cette charte permet à chacun de partager le même cadre de référence tout en constituant, le cas échéant, une aide à la décision dans les actions de tous les jours.

Pour rappel, les principes qui vous sont présentés viennent compléter, sans s'y substituer, les lois et règlements en vigueur.

Cette charte a pour vocation de conduire les affaires de GT solutions en toute honnêteté et impartialité.

Nos valeurs

HUMILITÉ

Afin d'écouter l'autre, de le respecter et d'avancer ensemble

ENGAGEMENT

L'engagement de chacun au service de l'épanouissement des collaborateurs et de la satisfaction des clients

COURAGE

Le courage d'accueillir la réalité, de nous remettre en question et d'innover

Questions sur la charte

À qui s'applique la Charte?

La Charte Éthique concerne toutes les sociétés du GT solutions, leurs dirigeants et leurs salariés – en ce compris les salariés intérimaires ; dénommés collectivement « les Collaborateurs ». Chaque niveau hiérarchique augmente le devoir d'exemplarité et la responsabilité du Collaborateur.

La bonne utilisation de la Charte

Chaque Collaborateur doit prendre connaissance de la Charte.

Chaque Collaborateur est garant des engagements de la Charte et remplit ses fonctions en toute conscience de ses droits et devoirs au regard de GT solutions et des différentes parties prenantes.

L'éthique est l'affaire de tous. Chaque Collaborateur doit anticiper les risques liés à ses fonctions et ses responsabilités.

Où trouve-t-on la Charte Éthique?

La dernière version est accessible publiquement sur le site internet de GT solutions et sur le portail interne GT pour les personnels de structure.

Une question ou besoin d'un conseil?

En cas de doute, de préoccupation ou d'interrogation au regard notamment de certaines pratiques, vous pouvez en parler :

- A votre supérieur hiérarchique
- Et/ou la direction juridique des affaires
- Et/ou en envoyant un mail à l'adresse anticorruption@gt-solutions.fr

ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Respect des personnes

La politique des ressources humaines de GT solutions est basée sur des principes de dignité, de respect mutuel et de confiance réciproque.

Au-delà du simple respect des lois et règlements applicables en termes de droit du travail et de dialogue social, GT s'est fixé comme objectif :

- De promouvoir, sous toutes ses formes, la dignité au travail;
- De respecter la vie privée des Collaborateurs (notamment au regard des lois régissant les fichiers informatiques);
- De développer un dialogue social responsable auprès des Collaborateurs et de leurs représentants.

Politique d'emploi active et stimulante

GT solutions dans sa politique de gestion des emplois et des compétences s'engage à :

- Embaucher en CDI
- Favoriser le développement pérenne des emplois qu'elle propose à ses Collaborateurs;
- Accompagner le développement des Collaborateurs par une politique appropriée de formation et de promotion professionnelle, leur permettant également d'accéder à des postes à responsabilité;
- Encourager l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés ;
- Former, au sein de son école, des salariés en apprentissage ou reconversion professionnelle, notamment sur le métier de conducteur routier de transport de marchandise.

Être un employeur responsable

Une politique de Sécurité et de santé volontariste

Assurer et renforcer la sécurité des Collaborateurs dans l'exercice de leurs activités est une préoccupation permanente de GT solutions et est déclinée selon les principes éthiques les plus rigoureux. Notre politique vise à garantir un environnement de travail équitable, valorisant et évolutif.

GT solutions garantit à ses Collaborateurs des conditions de travail de qualité en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'Entreprise en la matière.

GT solutions mène une démarche de prévention active :

Qui garantit à ses Collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail excluant toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

- Qui encourage un comportement proactif pour prévenir les risques en matière de santé, sécurité et sûreté.
- Qui vise à améliorer les conditions et le bien-être au travail tant collectifs qu'individuels.

Cette politique s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale et cherche à anticiper et à limiter les accidents du travail, les maladies professionnelles et leurs conséduences humaines, sociales et économiques. Elle se traduit par un fort engagement de la direction, managers et de l'ensemble des des Collaborateurs tant par des actions de prévention, de communication, de formation ou d'accompagnement à la préservation de la sécurité et de la santé.

Elle se concrétise au quotidien par l'implication de chacun.

Être un employeur responsable

Diversité et Égalité des chances - Lutte contre le harcèlement

GT solutions s'engage à respecter les principes suivants :

Égalité des chances professionnelles et nondiscrimination :

GT solutions veille à ce que ses décisions concernant l'emploi (embauche, affectation, promotion, mutation, licenciement, rémunération, formation, ...) soient prises en fonction des compétences, du mérite, de la contribution à une équipe ou à une entité économique. GT exclut donc toute décision conduisant à une discrimination envers un Collaborateur, notamment en raison de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine, de ses convictions ou opinions.

Harcèlement :

GT solutions n'accepte aucune forme de harcèlement, qui puisse se traduire par une action, pression ou conduite à l'encontre d'un individu.

Toute forme de harcèlement est prohibée et sanctionnée conformément aux législations nationales en vigueur.

ÊTRE UN PARTENAIRE INTÉGRE

Pratiques commerciales et concurrence loyale

En collaboration avec les donneurs d'ordres et utilisateurs internes, le service Achats de GT solutions propose une démarche permettant de garantir à chacun de ses fournisseurs, nationaux ou locaux, grands groupes ou PME :

- La neutralité et l'équité dans la sélection ;
- L'optimisation des relations par la recherche de solutions pérennes, compétitives et innovantes en adéquation avec les besoins des utilisateurs et clients ;
- La sécurisation opérationnelle, juridique et contractuelle des Achats concernés ;
- Le respect des engagements sociétaux, environnementaux, et sécuritaires de GT solutions.

La responsabilité du service Achats concerne également le respect des délais de paiement

légaux. Les principales actions sont synthétisées ci-après :

- Veiller à la fluidité du processus de paiement de bout en bout ;
- Payer au plus tard dans les délais contractuels ou légaux et sans exiger de contrepartie déséquilibrée;
- Informer le fournisseur d'un retard de paiement et le traiter de façon proactive ;
- Sensibiliser les fournisseurs à transmettre rapidement leurs factures ;
- Faciliter, dans le dialogue, toute modalité de financement adaptée aux besoins de l'activité du fournisseur.

Le service Achats veille également à ne pas avoir un poids trop élevé dans l'activité d'un de ses fournisseurs. De ce fait, ce dernier encourage ses fournisseurs à s'engager sur des actions et des initiatives positives pour son organisation (diversification, internationalisation, digitalisation, amélioration des savoir-faire...).

Être un partenaire intègre

Respect des fournisseurs et sous-traitants

Le service Achats GT solutions s'engage à entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives. Les gages d'une relation fournisseur loyale et apaisée passent donc par le respect des engagements contractuels ainsi qu'une démarche d'écoute active vis-à-vis de ses fournisseurs. L'objectif est de tendre vers des relations collaboratives, mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs stratégiques consistant, par exemple, à :

- Partager les coûts de qualification, d'homologation finale;
- Accompagner dans leur croissance et suivre les startup/TPE/PME qui sont au cœur de leur panel stratégique;
- Développer des synergies en termes de compétences, de services ou d'équipements en veillant à respecter le management des entreprises concernées;
- Ètre formés au savoir-faire et savoir-être du métier Achat ;
- Adopter un comportement éthique et responsable à l'égard des fournisseurs, fait d'une idée partagée de l'honnêteté professionnelle, associant rigueur, impartialité, loyauté et transparence;
- Ètre personnellement engagés à lutter contre la corruption, faisant preuve d'impartialité et d'objectivité et évitant toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts;

Acteur économique local

Le service Achats Groupe doit veiller à la responsabilité territoriale de son organisation. Il relève de sa responsabilité de :

- Créer un tissu de relations qui contribue à sa cohésion et à son développement en veillant aux bons échanges de relations d'affaires avec les clients;
- Privilégier pour l'économie circulaire et selon les catégories d'achats, les fournisseurs locaux et les circuits courts :
- Favoriser l'investissement et le développement économique au sein de son territoire dans la mesure du possible.

L'acheteur doit également veiller à prendre en compte les enjeux de développement durable en essayant d'anticiper les évolutions :

- Dans le domaine environnemental, notamment en tenant compte des enjeux liés aux variations futures des combustibles fossiles, de la taxation vraisemblable des émissions, de la consommation d'énergie, de matières premières, du bilan carbone ainsi que du traitement des déchets et de la problématique du cycle de vie ;
- Dans le domaine du handicap, de l'insertion et de l'emploi, notamment en favorisant dans les contrats et marchés certaines dispositions (allotissement, groupement momentané d'entreprises, adaptation des conditions d'exécution des marchés...).

L'acheteur a également un rôle d'exemplarité en vue de sensibiliser ses fournisseurs sur leur responsabilité sociétale.

PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

GT solutions attend de ses Collaborateurs qu'ils gèrent de manière responsable le patrimoine de l'Entreprise et qu'ils veillent à la sauvegarde et à la bonne utilisation des actifs et des ressources de l'Entreprise notamment les matériels industriels qui leur sont confiés.

GT solutions et ses Collaborateurs doivent veiller à la bonne valorisation des investissements afin d'assurer la pérennité et le développement de l'Entreprise. Les Collaborateurs doivent agir avec loyauté et transparence dans l'intérêt de l'Entreprise et de ses actionnaires.

Le patrimoine de l'Entreprise comprend des actifs physiques (véhicules industriels, immobilier, machines, outillage, réseaux et systèmes informatiques, fournitures, appareils divers et téléphonie...) et des actifs incorporels tels que les marques, les brevets, la clientèle, le savoir-faire technique et commercial (à travers les offres commerciales et les études), les sous-

traitants et fournisseurs et d'une manière générale, toutes les informations et données auxquelles les Collaborateurs ont accès dans le cadre de leur contrat avec l'Entreprise.

La protection des Actifs passe par leur usage exclusif pour le compte de GT solutions. Les Collaborateurs ne sont pas autorisés à utiliser les Actifs de l'Entreprise à des fins personnelles, illicites ou illégales. Cette interdiction ne vaut pas pour les effets mis à leur disposition dans le cadre de leur fonction et des avantages en nature concédés dans le respect des règlementations en vigueur.

Le vol ou le détournement d'un Actif constitue une infraction pouvant donner lieu à sanction et à poursuites civiles et pénales.

Les Collaborateurs ne peuvent également pas utiliser le nom de GT solutions à des fins personnelles notamment sur Internet et/ou sur les Réseaux sociaux.

TRANSACTIONS & COMPTABILITÉ

Les opérations et transactions qui sont effectuées par GT solutions sont enregistrées de manière sincère et fidèle dans les comptes de chaque société, conformément aux réglementations en vigueur et aux procédures internes.

En particulier, tout Collaborateur effectuant des enregistrements comptables fait preuve de

précision et d'honnêteté, et s'assure de l'existence de la documentation correspondant à chaque écriture.

Tout transfert de fonds requiert une vigilance particulière, notamment quant à l'identité du destinataire et au motif du transfert.

CONTRÔLE INTERNE

La promotion de l'éthique chez GT solutions, la lutte contre la corruption et la fraude, le respect du droit de la concurrence sont des thèmes importants qui requièrent une surveillance régulière de l'application des principes de contrôle interne liés à l'éthique.

Ces contrôles sont réalisés par les métiers en filiale et/ou la Direction du siège. Ils font l'objet de missions régulières voire spécifiques. Ils sont menés en conformité avec les principes du présent code d'éthique. Chaque Collaborateur

devra collaborer avec les membres des services d'audit avec un souci de transparence et d'honnêteté afin que toute déficience ou faiblesse importante puisse être identifiée et corrigée. Toute entrave à la bonne exécution des missions d'audit interne, ainsi que toute dissimulation d'information dans ce cadre ou transmission volontaire d'informations inexactes constitueraient des manquements graves au présent code d'éthique. La même coopération est exigée dans le cadre des missions des commissaires aux comptes.

SÉCURISER LES INFORMATIONS ET LES DONNÉES

Confidentialité

GT solutions s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des informations et des données personnelles de ses salariés, candidats à l'embauche et partenaires (clients et fournisseurs), en conformité aux lois et réglementation applicables, notamment à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

GT solutions a mis en place un Registre des activités de traitement permettant de recenser l'ensemble des traitements et des acteurs pouvant accéder aux données, de détecter et de prévenir les risques liés à leur sécurité.

Nos salariés sont sensibilisés aux questions de protection de données et soumis à une obligation de confidentialité pour l'ensemble des données et informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions. Tout usage ou utilisation illicite de ces données est passible de sanctions.

Nous ne procédons à aucune cession ni commercialisation des données personnelles. Toutefois, dans le cadre de l'exercice de nos activités, nous pouvons être amenés à communiquer certaines données à nos

partenaires (sous-traitants, fournisseurs, prestataires ou clients). Dans ce cas, la transmission des données est encadrée par la signature des Clauses Contractuelles Types (CCT) adoptées par la Commission européenne ou par tout autre type d'accord adapté à la nature des données transmises, pour garantir leur sécurité.

Nous conservons les données personnelles en France et dans la mesure du possible, privilégions les prestataires qui ne transfèrent pas les données en dehors de l'UE.

GT solutions met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité des données personnelles et des informations confidentielles contre tout accès, pertes, destructions, divulgation, modification ou suppression non autorisés contenues dans son système d'information.

Ces mesures sont notamment consignées dans un document de politique de sécurité du système d'information (PSSI) et font l'objet d'une démarche d'amélioration permanente (cf.§ Amélioration continue de la PSSI).



Sécuriser les informations et des données

Respect de la vie privée et des données personnelles

Nous nous engageons à être transparents quant à la façon dont nous traitons les données personnelles et informons les personnes concernées de manière claire et concise à travers nos politiques de confidentialité et nos fiches d'information à destination des salariés, candidats et partenaires.

Nous veillons également à ce que la collecte des données personnelles et leur durée de conservation soient limitées au strict nécessaire.

Membre de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP), GT solutions a désigné un délégué à la protection des données personnelles (DPO) qui a pour mission d'informer, de conseiller et de veiller à la conformité des traitements à la réglementation en matière de données personnelles.

Les personnes concernées peuvent le contacter à tout moment, pour en savoir plus sur l'utilisation de leurs données personnelles ou pour exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement.

Enfin, GT solutions s'engage à mettre en œuvre le principe de Privacy by design, pour intégrer la protection de la vie privée et des données personnelles dans toutes les phases de développement de ses activités, lors de la mise en place de nouveaux projets, logiciels et processus.

INNOVER FACE AUX ENJEUX ENVIONNEMENTAUX

L'impact environnemental de GT solutions est en grande partie lié à ses activités de transport et d'entreposage de marchandises. La priorité est logiquement ciblée sur le domaine des véhicules, qui concentrent la majorité de notre impact, avec des actions concrètes qui vont de la définition du besoin à leur utilisation.

Dans ce cadre, GT solutions est un acteur engagé depuis 2008 dans la transition énergétique des véhicules et cherche à sortir du tout diesel avec la mise en place de véhicules lourds à énergie alternative.

GT solutions a aussi défini une politique environnementale afin de réduire nos impacts et met en place un plan d'actions pluri annuel.

D'une manière récurrente et en premier lieu, GT solutions s'engage à respecter la réglementation et les exigences environnementales et met en place une veille environnementale sur l'ensemble de ses activités.

GT solutions, tous les 3 ans, définit de nouveaux objectifs et élabore un plan d'action d'amélioration continue. Ces actions sont chiffrées et mesurables dans le temps.

GT solutions communique sur l'ensemble de ces objectifs en matière environnementale à tous les membres du personnel, ainsi qu'à nos clients, investisseurs et autres parties prenantes externes.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

GT solutions est sensible au respect des principes fondamentaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de lutte contre la corruption.

GT solutions a élaboré un Code de conduite anti-corruption dans le cadre de la loi SAPIN II du 9 décembre 2016. Ce Code a vocation à guider, dans leurs actions et comportements, l'ensemble des Collaborateurs.

Ainsi, GT solutions s'interdit d'offrir, promettre, accorder ou solliciter des paiements illicites ou d'autres avantages indus en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage illégitime. Ainsi, notamment, dans ses relations avec les administrations, les clients ou les fournisseurs, GT solutions s'interdit toute pratique frauduleuse ou tout acte de corruption sous quelque forme que ce soit, en ce qui concerne notamment :

- Les cadeaux
- Les relations avec les agents publics
- Le mécénat et le sponsoring
- Les relations avec les sous-traitants et fournisseurs
- Les relations avec le client
- Les paiements de facilitation
- **.**..

En matière de « conflit d'intérêts », le Code de conduite anti-corruption rappelle que toute action ou mission des Collaborateurs en ce compris les membres de la Gouvernance (comité de direction, Conseil d'Administration,...) allant à l'encontre des intérêts de GT, sont proscrites par GT solutions.

DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

PROCÉDURE D'ALERTE, DE SIGNALEMENTS ET SANCTIONS

La loi n°2016 – 1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN II, complétée par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 et son décret n°2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes, définit le lanceur d'alerte ainsi :

« La personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement. ».

Toutefois, l'utilisation abusive du dispositif peut exposer son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Il est d'abord précisé que le signalement d'alerte est un système facultatif et aucun salarié ne saurait être sanctionné pour ne pas avoir réalisé une alerte.

Procédure interne

Signalement :

GT invite tout Collaborateur désireux de signaler une alerte à le faire par voie écrite (mail ou courrier). La voie normale pour évoquer de telles préoccupations est la hiérarchie directe ou indirecte.

Néanmoins, tout Collaborateur qui considère qu'une information vers le responsable hiérarchique peut présenter des difficultés ou ne pourrait pas donner lieu au suivi approprié, a la possibilité de saisir le Référent Conformité de GT solutions, fonction assurée par le Directeur

des Affaires juridiques du Groupe. Cette procédure est également ouverte aux Collaborateurs extérieurs et occasionnels de l'Entreprise.

Le Référent Conformité peut être saisi via l'adresse email suivante : anticorruption@gt-solutions.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante : GT LOCATION, Référent Conformité, 66 quai Français – 33530 BASSENS.

DISPOSITIF D'ALERTEPROFESSIONNELLE

Procédure d'alerte, de signalements et sanctions

Le courrier ou l'e-mail devra clairement indiquer dans son objet la mention « signalement d'une alerte ».

Dans ce cadre, l'auteur du signalement doit fournir les faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support de nature à étayer son signalement. L'auteur du signalement communique également ses coordonnées (identité, téléphone, courriel...) permettant, le cas échéant, un échange avec le Référent Conformité pour lui demander tout complément d'information.

Seuls seront pris en compte, les éléments en rapport direct avec les domaines qui rentrent dans le champ du dispositif d'alerte et qui sont strictement nécessaires à l'enquête. Tout autre donnée sera détruite.

Le Référent Conformité informera, dans le délai de 7 jours ouvrés, l'auteur du signalement de la réception de sa demande et l'informera du délai prévisible nécessaire à son examen ainsi que des modalités suivant lesquelles il sera informé des suites de son signalement. Pendant les opérations de vérification, les principes de confidentialité et de présomption d'innocence seront respectés.

Il est garanti la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur, des faits et des personnes visées par le signalement.

Traitement de l'enquête – confidentialité :

Le traitement se déroulera dans le respect de la législation. Il pourra être réalisé par le Référent conformité et/ou le service des Ressources Humaines de GT solutions. Au cours de cette enquête, chacun sera tenu d'apporter sa pleine et entière collaboration et de fournir, à la première demande, toute information et documents. L'éventuelle personne mise en cause sera informée de la nature des allégations la concernant mais ne sera pas informée de l'identité de l'auteur du signalement.

L'information peut ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier les faits, de préserver les preuves ou de saisir les autorités compétentes.

Toute information communiquée ne sera partagée qu'avec les seules personnes qui ont à la connaître pour s'assurer du traitement du signalement et/ou de la prise de mesures appropriées. Ces personnes seront tenues à une obligation de confidentialité.

Par la suite, l'auteur du signalement, ainsi que les personnes visées par celui-ci, seront informés par écrit de la clôture des opérations de vérification et de la recevabilité du signalement, dans un délai raisonnable tel que prévu par les textes. Le cas échéant, l'auteur du signalement est informé des raisons de la clôture du signalement si les allégations sont inexactes ou infondées, ou que le signalement est devenu sans objet

DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Procédure d'alerte, de signalements et sanctions

Évaluation et conservation des signalements :

Chaque alerte donne lieu à une évaluation et à une information du lanceur d'alerte notamment si les données concernant l'alerte ne rentrent pas dans le champ du dispositif.

Dans ce cas, les données seront détruites dans le délai d'une année. Dans le cas où l'alerte est recevable, les données seront conservées 5 ans aux termes de l'enquête.

Sanctions:

Aucune sanction ni conséquence ne seront prises à l'égard d'un Collaborateur qui n'en aurait pas fait l'usage. Néanmoins cette procédure doit être utilisée de bonne foi et pour le seul objet qu'elle encadre. Tout usage non conforme pourra être sanctionné par l'Entreprise et donner lieu à des poursuites judiciaires.

Procédure externe

En l'absence de diligence du Référent Conformité ou de GT solutions plus généralement à vérifier l'alerte dans le délai raisonnable fixé par les textes, le Collaborateur peut, s'il ne l'a pas fait directement, adresser son signalement à l'une des autorités visées par le décret du 3 octobre 2022 n°2022-1284 notamment le défenseur des droits ou l'autorité judiciaire.

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ÉTHIQUE



Formation

GT solutions s'engage à former toutes les personnes disposant d'un pouvoir hiérarchique ou des responsabilités en lien avec la présente Charte Éthique au sein de l'entreprise.

Obligation d'information

Les Collaborateurs de GT solutions sont tenus de se comporter conformément à la présente Charte Éthique.

En cas de doute sur la conformité d'une action ou d'une décision, chaque Collaborateur doit se poser les questions telles que :

- Suis-je en accord avec la loi et la politique de l'entreprise ?
- Est-ce que cette action ou décision ne favorise pas un intérêt personnel au détriment de l'entreprise ?
- La réputation de l'entreprise pourrait-elle être entachée ?
- Suis-je à l'aise avec cette décision/action pour être transparent à l'égard de ma hiérarchie, mes collègues ou Collaborateurs ou un tiers à l'entreprise?

Chaque Collaborateur a le devoir d'informer le plus rapidement possible son hiérarchique de tout dysfonctionnement qu'il constate et qui l'empêcherait de respecter les obligations et objectifs qui lui sont assignés.

Les Dirigeants et Cadres de Direction se voient conférer un rôle particulier à cet égard, celui de donner l'exemple. En tant qu'interlocuteurs, ils répondent à toutes les questions concernant les principes de conduite et s'assurent que les Collaborateurs soient suffisamment informés, notamment dans leur domaine de responsabilités, des valeurs de GT.



Formation et obligation d'information

La présente Charte éthique constitue une adjonction au règlement intérieur; elle est donc opposable aux Collaborateurs de GT solutions. Elle est susceptible d'être modifiée afin de s'adapter aux évolutions notamment réglementaires. Conformément aux dispositions des articles L. 1321-4, R. 1321-1 et suivants du Code du travail, ce document a été soumis à l'avis des Institutions représentatives du personnel compétentes, et adressé à l'Inspection du travail, déposé au secrétariat du greffe du conseil de prud'hommes et porté à la connaissance de toute personne ayant accès aux lieux de travail ou aux locaux où se fait à l'embauche.

Fait à Bassens le 21 novembre 2022

La Direction Générale

Annexes

Charte Achats Responsables



Préambule

Notre Charte Achats Responsables vient en continuité de la politique RSE GT solutions.

Cette charte va nous permettre de communiquer et échanger avec nos fournisseurs sur les engagements pris par GT solutions en termes d'Achats Responsables, et donc sur les principes d'une relation commerciale éthique et durable.

Nous attachons de plus en plus d'importance à ces échanges, car cette démarche fait partie de nos valeurs. Nous souhaitons aujourd'hui que nos fournisseurs adhèrent à cette Charte Achats Responsables, sans quoi la relation commerciale existante perdrait fortement en valeur et en intérêt.

Les engagements pris par GT solutions en matière d'Achats Responsables, vus en détail par la suite, vont traduire tous les efforts que nous mettons en œuvre au quotidien pour prévenir les manquements en termes d'éthique, d'environnement et de droits humains.

Au travers de ce document, GT solutions souhaite donc que ses fournisseurs et sous-traitants respectent scrupuleusement les lois et règlementations en vigueur dans leur zone d'intervention, et s'y engage par écrit en adhérant à cette Charte Achats Responsables. Nous souhaitons également que ces derniers collaborent avec nous pour la mise en place de nos objectifs en termes de RSE.

À Bassens, le 24 juin 2022

Damien VIMENEY

Responsable des Achats



Les engagements de GT solutions vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants

En signant la « Charte relations fournisseurs et achats responsables » initiée par le Conseil National des Achats (CNA) et le Médiateur des entreprises (MDE), GT solutions s'engage à :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitant
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Faire preuve de professionnalisme et d'éthique Achats (Cf Charte Éthique et Conduite d'Affaires)
- Piloter globalement la relation fournisseur
- Fluidifier les rapports internes et externes à la société

Le détail de ces engagements est consultable sur la <u>Charte relation fournisseurs et achats responsables</u>.



Les engagements des fournisseurs et soustraitants vis-à-vis de GT solutions

En signant la Charte Achats Responsables de GT solutions, nos fournisseurs et sous-traitants s'engagent à :

- Respecter la règlementation en termes des droits de l'homme
- Respecter la règlementation en termes de droit du travail
- Respecter les législations applicables, notamment sociales et fiscales
- Respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement
- Lutter contre la corruption (Extorsion de fonds, fraude et pot-de-vin)
- Euvrer pour améliorer continuellement les conditions de travail des employés, notamment sur le plan de la diversité et de la protection sociale
- Respecter les règles de sécurité des personnes et installations sur l'ensemble de ses sites
- Mettre en place des mesures préventives évitant toute pratique ou comportement anticoncurrentiel
- Respecter la confidentialité des informations reçues par GT solutions
- Travailler conjointement avec GT solutions pour l'application de cette Charte Achats Responsables
- Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou simplement éloignées de l'emploi
- Ètre moteur dans le développement de relations commerciales de proximité
- Respecter la règlementation relative à la protection des données, détaillée dans le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)
- Mettre en évidence toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt, notamment le cas où un salarié GT solutions pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec ce dernier.

